

RÉSOLUTION
adoptée
le 18 décembre 1980.

N° 44
SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1980-1981

RÉSOLUTION

*créant une commission d'enquête
sur les difficultés actuelles de l'industrie textile.*

Le Sénat a adopté la résolution dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Sénat : 90 et 91 (1980-1981)

Article unique.

Il est créé, en application de l'article 11 du Règlement du Sénat, une commission d'enquête de vingt-et-un membres sur les origines de la crise du textile et de l'habillement en France, la situation présente et les mesures à prendre propres à la résoudre, tant au plan national qu'eupéen.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 18 décembre 1980.

Le Président,
Signé : ALAIN POHER.